



PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Privas, le 21 mars 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Formations collectives à la télédéclaration de votre dossier PAC 2014



La télédéclaration des aides agricoles constitue un chantier prioritaire du Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt. A ce titre, 37 départements français dont 4 en Rhône-Alpes fonctionneront en 2014 en mode « zéro-papier », c'est-à-dire qu'aucun formulaire papier ne sera envoyé aux exploitants.

En 2013, l'Ardèche a atteint 70% de télédéclaration pour le dossier PAC 2013 (et plus de 90% pour les aides animales).

Pour mieux vous accompagner dans cette démarche, la direction départementale des territoires de l'Ardèche (DDT07), **met en place des formations destinées aux exploitants télédéclarant pour la 1ère année**. A la suite d'une enquête menée auprès des agriculteurs qui avaient déposé leur dossier PAC 2013 sous « format papier », la DDT07 a établi un programme de formations à TéléPAC (formation collective gratuite) destinées, en priorité, à ce public.

Au cours de ces formations, réalisées en partenariat avec les centres multimédias, les exploitants découvrent l'utilisation de l'outil informatique de télédéclaration (TELEPAC) et travaillent directement sur leur dossier PAC 2014.

Ces formations collectives (6 à 10 participants par session) sont organisées sur tout le département pendant la période d'ouverture de TELEPAC (du 3 avril au 6 mai 2014).

Pour leur bonne organisation et pour une bonne adéquation avec l'équipement informatique de chaque lieu de formation, vous devez impérativement **vous inscrire préalablement auprès de la DDT**.

Toutes les formations fonctionnent sur le même horaire :

Matin : de 9h00 à 12h00 (priorité aux primo-télédéclarants)

Après-midi : 13h30 à 16h30

Les inscriptions sont obligatoires et sont ouvertes dès à présent en fonction des places disponibles pour chacune des sessions.

Pour tout renseignement ou inscription, contactez la DDT – service économie agricole :
par téléphone : 04 75 65 50 00 - par courriel : ddt-telepac@ardeche.gouv.fr

DATE	LIEU DE LA FORMATION A TELEPAC
Jeudi 03/04/2014	PRIVAS
Vendredi 04/04/2014	SAINT JEAN DE MUZOLS
Lundi 07/04/2014	LE TEIL
Mardi 08/04/2014	JOYEUSE (1)
Mercredi 09/04/2014	COUCOURON (1)
Vendredi 11/04/2014	ANNONAY (1)
Lundi 14/04/2014	LE CHEYLARD
Mercredi 16/04/2014	LAMASTRE (1)
Jeudi 17/04/2014	ANNONAY (2)
Vendredi 18/04/2014	BOURG SAINT ANDEOL
Mardi 22/04/2014	SAINT AGREVE
Vendredi 25/04/2014	ANNONAY (3)
Lundi 28/04/2014	AUBENAS
Mardi 29/04/2014	COUCOURON (2)
Mardi 29/04/2014	JOYEUSE (2)
Mercredi 30/04/2014	LAMASTRE (2)
Lundi 05/05/2014	COUCOURON (3)
Mardi 06/05/2014	ALBOUSSIÈRE

Dans le tableau ci-dessus, les numéros entre parenthèses indiquent qu'il y aura plusieurs formations sur la commune.

NB : Des formations complémentaires pourront être organisées à la DDT07, en fonction du nombre de demande.

CONTACTS PRESSE :

Préfecture de l'Ardèche :

Cabinet - Service départemental de la communication interministérielle - Tél. : 04 75 66 50 16 ou 04 75 66 50 09

Courriel : pref-communication@ardeche.gouv.fr